

# Charte

Charte de l'Ecole Tremplin pour adultes Tremplin sàrl de Delémont a pour but de permettre à des adultes de réactualiser leurs connaissances scolaires, d'apporter appui et soutien en cas de difficultés d'études ou scolaires, d'apprendre ou d'approfondir la langue française à des personnes allophones. Elle s'adresse à tout public adulte. Elle applique une pédagogie de l'enseignement individualisé.

Philosophie et valeurs : Le projet pédagogique de l'Ecole Tremplin est basé sur le respect de l'apprenant-e dans sa globalité, en respectant sa manière d'appréhender l'apprentissage, en tenant compte de sa réalité de vie personnelle et sociale. L'Ecole Tremplin œuvre pour promouvoir davantage d'égalité entre hommes et femmes, entre autochtones et étrangers, dans un esprit de solidarité.

L'Ecole Tremplin a pour objectifs : de permettre aux personnes d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences ; d'acquérir et de développer des compétences personnelles, sociales et méthodologiques, de développer l'autonomie d'accompagner les personnes dans la réalisation d'un projet professionnel et/ou social ; d'œuvrer pour l'intégration des personnes d'origines étrangères ; de lutter contre l'exclusion ; Domaines de compétences :

Les domaines d'activités de l'Ecole Tremplin sont : l'acquisition, la réactualisation ou l'approfondissement de connaissances scolaires de personnes adultes (cours de français, mathématiques, allemand) ; l'acquisition d'une langue étrangère : cours de français, allemand ou tout autre langue demandée ; Le perfectionnement professionnel en matière d'informatique ; Le développement de connaissances méthodologiques (cours apprendre efficacement), de connaissances de base en droit, relatives aux institutions culturelles et politiques (cours Droits et Devoirs / Etre étranger-ère-s en Suisse).

L'Ecole Tremplin s'engage envers :

Les apprenant-e-s , en mettant tout en œuvre pour les aider à atteindre leurs objectifs, en respectant la confidentialité sur les informations les concernant et en ne diffusant ces informations qu'avec leur accord. Les collaboratrices et les collaborateurs , en leur proposant un cadre de travail favorisant l'épanouissement professionnel et personnel dans un esprit de collaboration et de concertation, en définissant des objectifs de travail précis dans le cadre du cahier des tâches. L'institution a le souci de la formation permanente du personnel, selon son souhait et les besoins de l'école. Les mandants , en prenant en compte leurs besoins et leurs attentes, en proposant des prestations de qualité et en présentant une gestion transparente de l'institution. Les partenaires , en collaborant dans un esprit d'ouverture et de confiance, en échangeant les expériences et les informations dans un esprit de collaboration, en travaillant en cohérence avec la philosophie et les valeurs qui lui sont propres. L'Ecole Tremplin est tournée résolument vers l'avenir en cherchant constamment à améliorer la qualité des prestations, en développant des offres qui répondent à des besoins identifiés, en tenant compte de l'évolution de la situation économique et sociale. Les responsables de l'Ecole Tremplin et l'ensemble du personnel s'engagent à respecter les dispositions définies dans cette Charte. Fait à Delémont, le 12 décembre 2004